

Our French Lesson

AVIS A TOUS CEUX QUI VEU-
LENT APPRENDRE LE
FRANÇAIS.

La nouvelle direction de l'Abelle qui a à cœur la conservation et la propagation de la belle langue française en Louisiane a résolu de donner aux Américains l'opportunité d'apprendre le français pour la modique somme de 76 sous par mois, montant de l'abonnement mensuel au journal. Notre nouvelle méthode permettra également aux Louisianais désireux de perfectionner dans l'étude plus complète de la langue de leurs ancêtres, de pouvoir le faire avec la plus grande facilité et sans perdre un temps précieux que trop souvent réclament leurs affaires.

Nous avons en effet obtenu de Monsieur M. D. Berlitz, chevalier de la légion d'honneur, officier d'Académie, l'autorisation de publier chaque jour dans nos colonnes une leçon tirée de sa méthode dont la réputation est mondiale.

Nous continuons aujourd'hui la publication de la première leçon.

Afin de permettre aux débutants de pouvoir comprendre parfaitement la méthode, nous publierons en Anglais les notices explicatives qui accompagnent chaque leçon.

Toute personne n'ayant pu pour une raison quelconque suivre nos premières leçons aura toujours la ressource de se les procurer en nous demandant de lui envoyer les numéros du journal correspondant aux leçons qui lui manquent.

NOTICE TO ALL PERSONS WHO WOULD LEARN THE FRENCH LANGUAGE.

As the conservation and the propagation of the French language in Louisiana are among the prime desiderata cherished by the new administration of the New Orleans Bee, it has been decided to inaugurate a system whereby Americans will be enabled to study French for the small sum of seventy-five cents per month—amount of one month's subscription to the paper. The published exercises will be of great help to Louisianians who would wish to gain more accurate understanding of the idioms and grammatical construction of the language of their ancestors, without taxing either

their time or their intellectual forces.

By permission of Prof. M. D. Berlitz, Knight of the Legion of Honor, Officer of the French Academy, we are publishing in the columns of the Bee, a series of graduated exercises from Prof. Berlitz's work, whose excellence is recognized the world over.

We shall continue these lessons every day.

In order to facilitate the task for beginners, we will accompany the explanatory notes with the English equivalent.

Any persons who, for some reason or other, has missed the first lessons, can obtain back numbers of the paper, either by calling at our office or requesting that they be forwarded by mail.

The advantages claimed for this method are:

(a) The lessons are mostly based on object-teaching; this results in the students associating perception with the foreign expressions; he thus is soon able to think in the foreign idiom.

The method is designed:

(1) For self-instruction: The student in such case reads over aloud, and several times, each lesson and then asks himself the questions of the book, answering them.

(2) For reciprocal instruction in clubs or parties of friends, each member alternately taking the role of the teacher, asking the questions and letting the others alternately answer. This has the advantage over self-instruction that the ear is more thoroughly drilled in catching the foreign sounds by hearing other people's voices, and, as several heads know more than one, each student will be able in his turn to correct mistakes made by his fellow-students.

(b) Nearly all the lessons are in shape of conversation, in order to continually drill the student's ear and tongue.

(c) The most useful is always taught first, so that the student's mind is not encumbered with rules and word forms that he cannot immediately use and will forget again before reading them.

(d) Where rules are to be given, they are illustrated by striking examples, so that even those who are not good grammarians can fully understand them.

(e) The pronunciation of all difficult words or expressions is carefully transcribed, so that the students need not constantly rely on their teacher, and can, if necessary, progress entirely without him.

(f) All idioms or other difficulties are carefully explained in order to emancipate the intelligent students from their teacher.

L'ARABE ET SON CHEVAL.

(Partie narrative).

Tout à coup, la jeune femme se redressa et interrogea l'horizon; son beau visage s'éclaira d'un rayon d'espoir. "Qu'est-ce qui produit ce changement soudain?" Laissons-ici la parole au chef de la famille, qui, quelques heures plus tard, entouré de sa femme et de ses enfants, commença en ces termes: "En revenant chargés de butin," après un succès inespéré sur la tribu des Beni-Bouzoufs, nous rencontrâmes les cavaliers d'Abd-el-Kader à environ douze heures de marche d'ici. "S'il n'aurait pas aperçu nos tentes," dit-il, "sur nous, quement, comme vous le pensez; mais que faire un contre dix? Notre vie, tous mes frères d'armes tombèrent à mes côtés, je restai seul, me défendant encore, malgré deux profondes blessures; à bout de forces, je tombai. Aussitôt les mamelucs se jetèrent sur moi, me garrottèrent avec des cordes et m'attachèrent sur un chameau. Ils s'emparèrent alors de notre butin et prirent mon cheval qu'ils emmenèrent également."

"Sat, up. (sü, ar-dress-sah). "Oh-ree-zoh". "Beamed (sai-khai-rah). "Ray of hope (rai-yoh' aï-poahr). "Sudden (soudai'). "Family (fah-mee). "In these words (taïrm). "Loaded with booty (shahr-zhai d-bü-tai'). "Success (sück-sai). "Unlooked for (ee-nais-pai-rai). "Tree-bü. "Benny-Boo-zoof. "Horse-men (kah-vall'yai). "Abd-dell-kah-dair. "About (ah-vee-roh'). "Twelve hours' walk from here (mahrs). "As soon as (sittoh). "They pounced (foh'deer). "We defended ourselves (dai-fah'deer). "Heroically (ai-roh-ick-mah). "Dearly (shair-mah'). "Life (vee). "Brothers in arms (frait-dahrm). "Wounds (blees-sür). "Exhausted, lit.: out of strength (ah-boo d-fors). "Mamelukes (mam-lück). "Pinioned (gah-roh-tair). "Ropes (kobra). "Camel (shah-moh). "Seized (sah-pah-rair). "Took away (ah-mnair). "Also (eg-gahl-mah').

Les Tribunaux

COUR CIVILE DE DISTRICT

Nouveaux procès.

Gustave Solano vs. Jno. Kono-pka, reconnaissance de jugement, \$250.

Geid Brothers Building & Manufacturing Co. Ltd., vs. Joseph Nicolosi, pour un compte \$582.84.

Morris Pesses vs. M. et Mme D. Aronowitz, arrêt de suris.

Successions.

Les successions suivantes ont été ouvertes vendredi:

John B. Robert; C. M. Eiseman; Catherine A. O'Neil, épouse de Peter F. Cullemane, tutrice naturelle.

Mme Lucie Webb, veuve en premier mariage de William A. Cunningham, et actuellement épouse de Wm. H. Renaud, demande l'autorisation d'emprunter.

PREMIERE COUR DE CITE.

Nouveaux procès.

John H. Majeau vs. L. Emile Frenet, réclamation, \$5; vs. Geo. G. Vogt, réclamation, \$10.

John T. Gibbons vs. Geo. W. Rogers, réclamation, \$8; vs. A. C. Battaille, réclamation, \$28.

Natale Maestri, de la Beauregard Furniture Co., vs. Victor Falco, réclamation, \$4.75.

Tony Ferrantelli vs. Jos. C. Azcona, réclamation, \$39.20.

The Barber Asphalt Paving Co., Victoria Chapman, épouse de Raymond Chapman, réclamation, \$50.81.

Son Custom Apparel Co., vs. R. F. Ormond, réclamation, \$56.22.

Joseph Schwartz Co. Ltd., vs. M. C. Baker, réclamation, \$79.60; vs le même réclamation, \$33.

Stephen Nasaeka, vs. Thomas LeBlanc, réclamation, \$100; vs. le même, réclamation, \$35.

L. Giroi vs. Randall Fowler, réclamation, \$35; vs. A. F. Adams, réclamation, \$10.

Edgar E. Smith agent, vs. Mme Ida Joseph, pour possession d'une propriété.

Wm. Walter Young, vs. Albert Fresino, pour possession d'une propriété.

VENTES INSCRITES AU BUREAU D'ALIENATIONS

Michael A. Donnelly et als à Jno. A. Bastain, 2 lots Howard, Tchoupitoulas, Annunciation et Poeyfarre, \$2750. — Eustis.

Mme Dr. Amédée Granger à Homeseekers Bldg and Loan

Assn, 5 lots St. Claude, Dumaine, St. Ann et Liberty, \$2500. — Legier.

Acquéreur au vendeur, la même propriété, \$2500. — Legier.

August Joyce à German American Homestead portion Iber-ville, White, Iberville et Broad, \$1000. — Meunier.

Acquéreur au vendeur, la même propriété, \$1000. — Meunier.

Veuve Louis Sals à Third District Bldg Assn, portion St. Roch, Chartres, Espagne et Royale (Dation en paiement pour \$1676.89). — Zengel.

Silvestre Blasini à Mlle Ellen Chagnard, lot Villere, Urquhart, Français et Touro, \$750. — Pomes.

Armstrong Donaldson à Peter J. Nelsen, 2 lots dans les terrai-n Perrault sur Gentilly Road, \$75. — Rouen.

Mme Arthur Henry Smith à Alphonse Franz, lot Washington, Robertson, Sixième et Magnolia, \$1800. — Dreyfous.

David Friedman à Felix J. Dreyfous, lot St. Thomas, Chip-pewa, Philip et Sorapar, \$900. — Shérif.

George Bagnetto à Union Homestead Assn., lot Chestnut, Camp, Eleanor et Bloomingdale, \$1700. — Gurley.

Acquéreur au vendeur, la même propriété, \$1700. — Gurley.

Matt H. Stork à John A. Dillon, portion Broadway, Pine, Esther et Ann, \$1600. — Landry.

Napoleon Realty Co. à William W. Pickens, portion Jona, Cadiz, Derbigny et Claiborne, \$900. — Cuneo.

Napoleon Realty Co. à Mme Adam Petzch Connors, portion dans Filet ci-dessus. — Cuneo.

Acquéreur au vendeur, portion dans Filet ci-dessus. — Cuneo.

Mme Claiborne Taylor à Acme Homestead Assn., lot Mar-carty, Hillary, Mississippi et Cherokee, \$100. — Legier.

Mlle Mary Wilkinson Dixie Homestead Assn, portion Dublin, Elm, Zimple et Carrollton ave, \$3000. — Beary.

Acquéreur Mlle Elizabeth G. Smith, la même propriété, \$2500. — Beary.

Geo. S. Burdette à Mme Geo. Provenzano, 2 lots Hamilton, Holly Grove, Marks et Peach.

James A. Verlander à Emma A. Verlander, 4 intérêt etc., 2 lots La. ave., Constance, Laurel et Toledano, \$800. — Henriques.

Cosmos Realty Co. à A. E. Drager, bail de la propriété, No. 2721 Gen. Taylor, pour 12 1-3 mois à \$14 par mois.

Bureau des Hypothèques.

Mlle Elizabeth G. Smith à Mlle Mary Wilkinson, \$500, 1 billet, 1

an, 7 pour cent, 2 lots Dublin, Zimple, Elm et Carrollton ave — Beary.

Geo. P. Kuhn à Philippe Pedebidan, \$1000, 1 billet, 1 an, portion Ursulines, Tonti, Roche-blave et St. Philip. — Pomes.

Wm. F. Morris à Frank B. Twomey, \$200, 1 billet, 1 an, 7 pour cent, lot Chippewa, Orange, Race et St. Thomas. — Danziger pour Dreyfous.

Michael Irwin et als à T. C. Beck, \$20,000, 1 billet, 1 an, 8 pour cent, portion St. Charles, Gravier, Camp et Poydras. — Legier.

Louis H. Burns à E. J. Thilbor-ger, \$500, 1 billet, 1 an, 6 pour cent, 2 lots Memphis, Vicksburg, Walker et Mouton. — Janin.

Edition Hebdomadaire de "Abelle"

Nous publions régulièrement le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières littéraires, politiques et autres,—qui ont paru pendant la semaine, dans "l'Abelle" quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous le vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cents le numéro.

VENTES A L'ENCAN

Par RENNYSOY CO., INC.

Vente de Succession.

Une occasion d'acheter un commerce de Pharmacie déjà établi — Une pharmacie située dans un district de l'ar-dian, au coin de l'avenue Jackson et de la rue Frylanée.

Un stock de parfumerie, articles de toilette, papeterie, bonbons, cigares, médecines, patentes, ordonnances, accessoires de fontaine de soda, bouteilles en verre, magazines, installations, vitrines, lumières, fontaine de soda, machine à écrire, etc.

Aux enchères, LUNDI, 28 septembre 1914, à 11 heures a. m. en vertu d'un ordre qui m'a été envoyé par l'Hon. Porter Parker, Juge de la Division D. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté et signé le 1er septembre 1914, dans le procès de la succession de Charles J. Bier, No. 105,402, de la Cour Civile de cette paroisse, le vendeur des marchandises ci-dessus énumérées au premier offrant du tout, et si l'enchère n'est pas suffisante les dites marchandises seront vendues en lots séparés.

CONDITIONS — Comptant.

I. B. RENNYSOY, Encan-teur.

TITCHÉ & ROGERS, Avocats pour le demandeur. sept-17, 20, 21, 22

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mlle Mary Eliza Wilder. **COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Pa-roisse d'Orléans** — No. 109,735 — Di- vision E — Attendu que Thomas F. Wilder de la Nouvelle-Orléans, Lier, a présenté une pétition à la Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans, dans le but d'acquiescer à la suc- cession de feu Mlle Mary Eliza Wilder, décédée.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'a- voir à déduire dans les sept jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
THOMAS CONNELL, Greffier.
BENJAMIN ORY, Avocat.
sept-17, 20, 21, 22

Succession de Joseph Block. **COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Pa-roisse d'Orléans** — No. 109,416 — Di- vision D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Octavie L. Block, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
THOMAS CONNELL, Greffier.
FOSTER, MILLING, BRIAN & SALL, DAVID ROSENBERG, Avocats.
sept-19, 20, 22

Succession d'Isaac Delgado. **COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Pa-roisse d'Orléans** — No. 99,204 — Di- vision A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte d'Alberca Plantation pour le mois de août, 1914, présenté par Geo. W. Boucher, Samuel Snodgrass et John H. Allen, exécutifs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
THOMAS CONNELL, Greffier.
JOHN DYNDY, JR., Avocat.
sept-12, 16, 21

Succession de Maria Murphy, veuve de John Curry. **COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Pa-roisse d'Orléans** — No. 106,948 — Di- vision C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Mme M. E. Reynolds, testamentaire exé- cutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
F. J. PUGH, Avocat.
sept-11, 15, 20

ANNONCES JUDICIAIRES

Chas. Schmeidel et als, vs. Mme Adrien- ne Blanche Bonnet, femme de Emile Barber et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Pa-roisse d'Orléans — No. 106,389 — Division C — Attendu que Mme Clémence Collin, veuve de Jean B. Gerbault, tutrice dative, de la mineure Jeanne Elise Char- lotte Gerbault, s'est adressée à cette Cour, pour obtenir l'autorisation de prendre possession et d'enlever de l'état de la Louisiane, la propriété appar- tenant à la dite mineure.

Avis est par ces présentes donné à qui de droit, de faire valoir dans l'es- pace de trente (30) jours à partir de la date de la présente publication de cet avis, pourquoi la demande de la dite tutrice doit être refusée.

Par ordre de la Cour,
WM. HAYLEN, Député Greffier.
J. B. ROSEBER, JR., Avocat.
Nouvelle-Orléans, le 8 septembre 1914.
sept-4, 16, 23, 30 oct-12

SPORTSMEN'S SPECIAL

FRISCO LINES

LOUISIANA SOUTHERN R. R.
(N. O. T. & M. R. R. CO., LESSEE)

SHELL BEACH

TOUS LES DIMANCHES

Départ 5:00 A. M. || Départ Shell Beach 7:10 P.M.
Ar. Shell Beach 6:05 A. M. || Ar. Nouvelle-Orléans 5:15 P. M.
Arrêts: Rue Poland, Avenue Friscoville, St. Bernard, Reggio, Yslosky.

SERVICE PAR MOTOR-CARS

\$1.00

Aller et
Retour

SAMEDI ET DIMANCHE

sur tous les
trains.

Pêche et chasse de premier choix. Appât sur les lieux à Shell Beach. Bon Restaurant.

Le service ci-dessus est en plus des trains réguliers.